

**Procès-verbal du Comité d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de Travail départemental de la Haute-Garonne**
du 27 septembre 2022

Ordre du Jour

- I. Situation sanitaire
- II. Fonctionnement du CHSCT
- III. Alertes
- IV. Examen des RSST
- V. Suivi des situations
- VI. Questions diverses

Liste des présents à la séance :

Représentants de l'administration sans voix délibérative :

Monsieur Aymeric MEISS, directeur académique adjoint

Représentants du personnel avec voix délibérative (titulaire) :

FSU

- Monsieur Loïc SAINT-MARTIN – visio (titulaire) *secrétaire du CHSCT-Sd31*
- Madame Esméralda PANADERO (titulaire)
- Monsieur Guillaume LEBRUN – visio (Titulaire)
- Monsieur Xavier MOUCHARD (titulaire)
- Madame Jennifer PELISSIER

UNSA-Education

- Monsieur Jean-Pascal SAGET (titulaire)
- Madame Perrine DURAND (titulaire)
- Monsieur Patrick GRENWELGE - visio (Suppléant)
- Madame Ariane ROZENBLUM - visio (Suppléante)

FNEC-FP-FO

- Monsieur Daniel MASCARAS (titulaire)
- Madame Julie DUPRE - visio (Suppléante)

Inspectrice santé et sécurité au travail

Madame Gisèle BARRAU

Conseillère de prévention académique

Madame Annie DULOUM

Conseiller départemental de prévention

Madame Isabelle RICHARDEAU

Monsieur Richard MASSI

Médecin conseiller technique départemental

Docteur Fabienne BURGALIERES

La séance est ouverte à 09h06 sous la présidence de Monsieur le directeur académique adjoint qui demande d'excuser les absences de Monsieur le secrétaire général et de Monsieur le directeur académique. Monsieur le directeur académique adjoint présente les conseillers de prévention : Madame Isabelle RICHARDEAU et Monsieur Richard MASSI.

Lecteur des déclarations liminaires (en annexes) :

- Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO

Monsieur le directeur académique adjoint indique que dans cette déclaration, beaucoup d'éléments ne relèvent du niveau national. Sur les leviers d'action locale des acteurs de terrain, la facilitation de leurs conditions de travail est une priorité.

Pour la rentrée entre 72h à 24h avant celle-ci, les problèmes étaient résolus et le jour de la rentrée, un enseignant était présent dans chaque classe.

LA FSU rétorque en précisant que la rentrée ne se prépare pas 24h avant.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que toutes les équipes étaient mobilisées durant tout l'été et notamment les équipes de la direction du personnel enseignant.

LA FNEC-FO-FP constate que le personnel de la direction du personnel enseignant était mobilisé mais injoignable.

I. Situation sanitaire

Intervention du docteur Fabienne Burgalières

1. Situation générale

Incidence très basse cet été mais les chiffres remontent.

300 taux incidence. Les chiffres vont continuer à monter mais tout se gère normalement.

Protocole : masques non obligatoires, procédure assouplie

La cellule santé a commencé à diminuer au printemps, boîte mails et ligne téléphonique arrêtées.

Il n'y a plus de médiateurs en poste.

La remontée ne se fait plus par la cellule santé mais par le cabinet.

2. Autotests

Chaque personnel a le droit d'avoir deux autotests gratuits. Si cas contact, un autotest supplémentaire est délivré.

LA FSU indique n'avoir aucune communication sur les autotests.

Madame le médecin conseiller technique départemental n'a pas connaissance de communication sur la lettre hebdo.

L'UNSA-Education ajoute avoir reçue pour le second degré, une attestation valable pour 3 ou 4 mois.

LA FSU demande quel public est le plus impacté.

Madame le médecin conseiller technique départemental répond que c'est la tranche des 10-19 ans qui a un taux d'incidence plus important que le reste de la population.

3. Gestion des PAP et des PAI par les médecins scolaires

L'effectif des médecins scolaires a diminué. Monsieur le recteur a proposé une nouvelle organisation du service sur le 31.

Il faut revoir les priorités :

- ne plus intervenir sur établissements privés ;
- décision sur la sécurité sur les élèves : PAP (conséquences pédagogiques) ne joue pas sur sécurité

On ne répond plus à cette demande de traiter les PAP.

LA FNEC-FO-FP demande pourquoi les effectifs ont diminués ?

Madame le médecin conseiller technique départemental répond qu'il y a 24 postes sur la Haute-Garonne, dont 9 occupés.

LA FNEC-FO-FP souhaite savoir comment font les établissements privés sans médecins ? D'autre part, les PAI ne sont pas actualisés lors de changement établissement.

Madame le médecin conseiller technique départemental indique qu'une nouvelle circulaire est en vigueur depuis début juillet. Le médecin rédige le PAI pour chaque entrée dans l'établissement, si pas de modifications c'est un suivi PAI et le médecin scolaire ne réintervient pas.

LA FNEC-FO-FP demande à qui s'adresser lorsque le PAI ne se fait pas ?

Madame le médecin conseiller technique départemental répond que son service peut répondre à ce questionnement. Il n'est plus possible de mettre un médecin référent.

LA FNEC-FO-FP va faire remonter une situation individuelle.

LA FSU questionne sur le fait que si le médecin scolaire n'assure plus le PAP, qui le fait ?

Madame le médecin conseiller technique départemental répond que l'établissement a la liberté de noter les difficultés pédagogiques. Une grille d'impact résiduel à destination des enseignants renseignée par l'orthophoniste. Cette grille va servir à mettre en place

La FNEC-FO-FP demande comment avoir accès à cette grille. 3 ans qu'il n'y a plus de PAP, quels sont les aménagements pour les examens ?

Madame le médecin conseiller technique départemental indique qu'il existe une procédure simplifiée pour les PAI / PPS, pour les procédures complexes elles sont traitées par le service.

LA FSU interroge sur les aménagements des examens (depuis 2 ans), quand un élève bénéficie d'un PAI / PPS.

Madame le médecin conseiller technique départemental indique que la demande se fait par la procédure simplifiée. Ce n'est pas le médecin qui valide, pour les autres demandes c'est le médecin scolaire qui instruit.

LA FSU affirme que cela met les enseignants dans des situations compliquées et le fait d'avoir un regard sur des données sur lesquelles ils ne sont pas compétents et notamment sur l'aménagement des examens. On doit traiter des choses qui nous dépasse. Impact fort pour les familles et les élèves. C'est une situation compliquée ne pas avoir ce regard extérieur.

Monsieur le directeur académique adjoint affirme que le système doit s'adapter à une vacance de poste, d'où ces documents pour analyser ces situations. Rappel collectif, on ne doit pas se substituer au médecin Pour la partie des examens, l'analyse se fait par le médecin scolaire.

La situation n'est pas optimale, chacun doit répondre au moins aux situations. Cela permet d'accompagner les élèves.

LA FSU constate que le fonctionnement est dégradé et que les choses doivent être clairement dites.

Monsieur le directeur académique adjoint ajoute que la situation n'est pas celle que l'on souhaite mais qui existe.

Madame le médecin conseiller technique départemental ajoute que la procédure simplifiée est inscrite dans les textes nationaux.

La FNEC-FO-FP demande si des bilans sont nécessaires pour les situations complexes.

Madame le médecin conseiller technique départemental répond favorablement à cette interrogation.

La FNEC-FO-FP souhaite savoir si le bilan doit être récent.

Madame le médecin conseiller technique départemental indique ne pas avoir besoin d'un bilan pour l'aménagement des examens. Un bilan plus récent sera nécessaire pour une compensation.

Monsieur le directeur académique adjoint souligne qu'il ne faut pas oublier que les premiers examens scolaires arrivent vers l'âge de 15 ans ; pour la grande majorité des élèves, la pathologie et l'aménagement qui en découle existent depuis longtemps. La situation existe indépendamment. Ce n'est pas à l'enseignant de porter le questionnement final mais au chef d'établissement.

Madame le médecin conseiller technique départemental ajoute que l'élève qui fait une demande d'aménagement d'examen est reconnu en situation de handicap par la MDPH.

La FNEC-FO-FP ajoute que s'il n'y a plus de médecin pour signer le PAP, pas de bilan ou de soins valables.

Madame le médecin conseiller technique départemental répond que les médecins scolaires ne font pas que signer le PAP, ils instruisent le dossier.

La FNEC-FO-FP souligne qu'un élève qui aura bénéficié d'un PAP ne peut bénéficier d'un aménagement d'examen.

Monsieur le directeur académique adjoint ajoute que c'est un aménagement pédagogique et que ce message est à délivrer aux familles.

La FSU questionne quand on établit un PAP dans un établissement, on ne demande pas des bilans, mais ils sont nécessaires pour les aménagements.

Madame le médecin conseiller technique départemental répond qu'il ne faut pas dire que vous faites des PAP mais des aménagements pédagogiques.

La FNEC-FO-FP indique que ce document est utilisé dernièrement pour les PPRE et PAP.

La FSU affirme que les familles s'attendent à ce que l'on fasse un PAP.

Madame le médecin conseiller technique départemental ajoute que si des familles interpellent directement le service, c'est un message clair aux familles avec la grille d'impact résiduel.

La FSU questionne sur le fait que équipes peuvent avoir besoin des médecins scolaires -> quelle est la procédure. Est-ce que les médecins ont un secteur ?

Dr Burgalières indique que certains établissements ont un médecin référent. Pour les autres, ils peuvent faire la demande au SAMIS (à Madame le médecin conseiller technique départemental ou à son adjointe)

Cela dépend de l'urgence sans situation aigue. Rédaction de la fiche recueil que le chef d'établissement renseigne et le SAMIS traite la demande. Il y a un lien avec les familles et les soignants. Si besoin, le SAMIS demande au médecin scolaire de recevoir la famille.

La FSU interroge pour les écoles ? Présence d'un médecin référent ?

Madame le médecin conseiller technique départemental répond que les écoles de Toulouse sont couvertes ainsi que les banlieues de zone politique de la ville (Colomiers / Muret et Cugnaux).

La FSU évoque le fait que le rural est isolé.

Madame le médecin conseiller technique départemental ajoute que deux médecins exercent dans le rural et que la majorité des écoles ont un médecin référent. Pas de médecin référent sur Fronton.

Chaque chef d'établissement a reçu un tableau de répartition des services et leurs coordonnées.

La FSU demande quelles sont les pistes pour recruter des médecins ?

Madame le médecin conseiller technique départemental répond qu'il faut voir auprès du Ministère de la santé et notamment de la revalorisation du salaire.

Monsieur le directeur académique adjoint ajoute que c'est question ouverte : a-t-on des postes vacants ?

Madame le médecin conseiller technique départemental remercie les membres pour leur intérêt envers les médecins.

09h46 départ de Madame le médecin conseiller technique départemental

II. Fonctionnement du CHSCT

4. Programmation des travaux du CHSCT (1^{er} trimestre 2022/2023).

La FNEC-FO-FP demande que les convocations pour la commission d'enquête Damase Auba (entretiens les 05 et 06 octobre 2022) soient envoyées.

La FSU souhaite connaître combien de personnes ont répondu à la demande d'entretien / témoignage.

A ce jour, 14 personnes ont répondu.

La FNEC-FO-FP ajoute que certains personnels (ou anciens) de l'école Damase Auba désirent consulter leurs dossiers administratifs.

La FSU revient sur les visites des PIAL, il y'a un désaccord sur le mercredi. Elle maintient le souhait de faire ces visites.

Monsieur le directeur académique adjoint indique aux membres de proposer une date à Monsieur le directeur académique et qu'une réponse sera apportée sur cette base.

La FSU souhaite anticiper sur 2023 et avoir des éléments sur la formation spécialisée.

Monsieur le directeur académique adjoint dit que ce sont des textes nationaux et qu'il n'y a pas de spécification Haut-Garonnaise.

La FSU ajoute que les textes laissent beaucoup d'autonomie.

Monsieur le directeur académique adjoint répond qu'à partir de ces élections, des représentants seront désignés.

La FSU regrette de ne pas avoir les remontées RSST avant le CHSCT. C'est insensé d'avoir des remontées du 15 mai et de devoir faire un groupe de travail pour dépouiller ces fiches.

5. Validation des PV

Monsieur le secrétaire du CHSCT-sd31 demande si les propositions du compte-rendu du CHSCT du 05 avril 2022 ont été retenues ?

Monsieur le directeur académique adjoint informe qu'il n'y a pas eu de changement à part la suppression de l'écriture inclusive.

Pour le second procès-verbal, il n'y pas de modifications substantielles

Madame la conseillère de prévention académique indique que le compte-rendu du 05 avril 2022 n'est pas sous la forme d'un procès-verbal et souhaite qu'il soit transformé en procès-verbal avec des signatures.

La FSU acquiesce et dit que les procès-verbaux doivent être signés par le président du CHSCT, la secrétaire administrative et monsieur le secrétaire du CHSCT-sd31.

Monsieur le directeur académique adjoint est d'accord sur la forme du compte-rendu et ajoute que le secrétariat va procéder aux modifications. Il demande si les membres souhaitent valider ces PV lors du CHSCT de décembre.

La FSU est d'accord sur cette proposition et souhaite également que le procès-verbal du 15 octobre 2020 soit également validé (désaccord sur celui-ci)

La FSU questionne sur la validation du procès-verbal du CHSCT du 15 décembre 2022. Comment sera-t-il validé ?

Monsieur le directeur académique adjoint souligne que lorsqu'une instance se réunit pour la dernière fois, il ne peut par définition pas y avoir de validation du compte-rendu lors de la séance couverte.

La FSU remarque qu'il n'y a pas de procès-verbal pour le CHSCT de juin 2022

6. Mise en place des décharges et remplacements de décharges des membres du CHSCT

Monsieur le directeur académique adjoint indique que cela relève du niveau académique.

L'UNSA-Education affirme ne pas être remplacé, c'est problématique. 50h de cours en moins

La FSU ajoute qu'il manque 5 enseignants (+1 lorsqu'il n'est pas présent).

Monsieur le directeur académique adjoint indique faire tout son possible et reconnaît que la situation est parfois un peu tendue.

7. Accès au Rectorat des membres du CHSCT

Monsieur le directeur académique adjoint dit que c'est une question académique.

La FSU indique que l'accès aux étages est difficile. Il faut attendre qu'on vienne nous chercher et cela complique l'accès. Est-il possible que les membres puissent monter aux étages ?

Monsieur le directeur académique adjoint répond ne pas être spécialiste sur la question de la délivrance des badges mais que les personnes extérieures au rectorat sont considérées comme des visiteurs et qu'il peut être compliqué de distinguer les personnels qui ont un badge (rectorat ou visiteurs). Il en parlera à Monsieur le secrétaire général.

8. Demande d'informations : Liste des AT. Combien de demandes d'AT dans l'année / combien d'imputations directes ? / Combien d'imputations par commission de réforme / Combien de refus ?

La FSU souhaite avoir des informations sur les accidents de travail, ce n'est plus le cas en CHSCT L'information sera importante pour la formation spécialisée. La FSU évoque également le souhait d'avoir un bilan.

Monsieur le directeur académique adjoint indique ne pas avoir eu le temps de travailler sur un bilan mais apporte les chiffres suivants :

499 déclarations dont 467 avec un « statut accepté »

Il ajoute le souhait de distinguer 1^{er} et 2nd degrés.

La FNEC-FO-FP demande des informations complémentaires concernant les 467 demandes en « statut accepté »

La FSU est intéressée de connaître les données par type d'accident (trajet, etc.) et par lieu.

Monsieur le directeur académique adjoint note cette demande.

9. Bilan social

Monsieur le directeur académique adjoint affirme qu'il est difficile de présenter un bilan.

La FSU répond que les membres n'en avaient pas les années précédentes.

Monsieur le directeur académique adjoint indique qu'on y travaille et qu'il y a du mieux.

10. Plan annuel de prévention départemental ?

Monsieur le directeur académique adjoint précise que nous avons le temps et que nous sommes dans l'attente de la publication académique.

Madame la conseillère de prévention académique indique qu'un équivalent sera disponible en janvier 2023.

11. Postes de conseiller.e.s de prévention départemental

Monsieur le directeur académique adjoint présente Madame Isabelle RICHARDEAU nommée au 1^{er} octobre 2022. Il informe du retour de Monsieur Richard MASSI.

La Haute-Garonne dispose de deux postes de « conseiller de prévention départemental ». Il se félicite de cette avancée.

La FSU questionne sur le temps de travail (temps plein ?) et sur la répartition des deux conseillers.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que les deux conseillers de prévention seront à temps plein et que la répartition reste à faire.

Madame la conseillère de prévention académique demande si Monsieur le directeur académique adjoint souhaite le guide décrivant le cadre de l'animation et de la coordination des conseillers de prévention.

Monsieur le directeur académique adjoint répond favorablement.

La FSU souhaite la bienvenue aux deux conseillers de prévention et est contente de travailler avec eux.

12. Demande de présentation du dispositif RH de proximité

Monsieur le directeur académique adjoint reporte ce point de l'ordre du jour au CHSCT du mois de décembre avec la présence et l'intervention de Monsieur Carneiro.

La FSU réagit en indiquant que c'est déjà le 3^e report.

III. Alertes

Avant d'aborder ce point, la FSU revient sur le fait survenu au collège Stendhal à Toulouse (CPE frappée par des élèves). La FSU regrette de l'avoir appris dans la presse Les enseignants ont fait valoir leur droit de retrait.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que l'évènement est survenu jeudi et rappelle les faits : la CPE est intervenue pour séparer deux enfants et qu'elle chute lors de cette intervention. Lors de sa chute, elle a reçu des coups portés par des élèves et a été relevée par un AED et un élève.

Isolée du groupe, les adultes de l'établissement sont intervenus pour faire cesser le trouble. Elle a été accompagnée pour sa prise en charge médicale et psychologique. Monsieur le recteur a été sollicité sur ce sujet. Les auteurs de la bagarre ont été identifiés (sanctions sévères au vu trouble généré) ainsi que les six élèves identifiés (conseil de discipline).

Monsieur le directeur académique adjoint estime qu'une sévérité de la sanction est un objectif pertinent. La procédure disciplinaire n'empêche pas la procédure pénale. La CPE a été encouragée à déposer plainte et a été accompagnée pour ce faire. Les deux procédures sont pleinement légitimes.

Une cellule d'écoute a été mise en place dans l'établissement dès le lendemain. Aucun personnel ne s'est présenté, ils n'ont pas éprouvé le besoin de rencontrer le personnel mis en place lors de la cellule d'écoute.

Accompagnement de l'équipe dans la gestion de crise dans l'instant.

Monsieur le directeur académique adjoint félicite les équipes pour leurs réactions et leur traitement de l'affaire.

La FSU répond sur le droit de retrait et sur le fait d'anticiper ce qui se passe.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que le droit de retrait est un droit individuel et non collectif. Les enfants ont été pris en charge et mis à l'écart de la communauté éducative. C'est un fait grave qui mérite qu'il soit sanctionné.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail évoque le DGI (danger grave et imminent). Le droit de retrait ne peut être mis en place par anticipation mais dans le cas où l'agent a un motif raisonnable de penser qu'il se trouve exposé à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

LA FSU demande si la CPE est arrêtée.

Monsieur le directeur académique adjoint indique qu'il n'y a pas d'ITT à ce jour. Madame la directrice académique adjointe s'est rendue sur place.

LA FSU questionne Monsieur le directeur académique adjoint « a-t-on proposé aux collègues de rencontrer médecins scolaires ou PSY EN ? »

Monsieur le directeur académique adjoint ajoute qu'elle peut bénéficier d'un accompagnement médical et a le droit en terme de réparation et de son corollaire à un accompagnement dont elle peut bénéficier.

La FSU demande sous quelle forme se font ces propositions ?

Monsieur le directeur académique adjoint répond qu'elles se font par le chef d'établissement ou par la directrice académique adjointe.

La FSU demande s'il y a eu une déclaration d'accident bien que la collègue ne soit pas arrêtée.

Monsieur le directeur académique adjoint explique qu'il y a une différence entre un enfant de 4 ans et un collégien. Il y a une gradation des faits.

Proposition de faire remonter les situations individuelles. (Injures, menaces : ne pas hésiter à nous faire remonter toutes ces situations).

La FSU évoque les RSST et questionne sur les remontées par d'autres canaux.

Monsieur le directeur académique adjoint précise qu'il ne faut pas hésiter à nous faire remonter tout signalement afin de s'assurer auprès du directeur ou de l'IEN que l'accompagnement a été fait.

Monsieur le directeur académique adjoint rappelle les différents niveaux de l'application « faits établissement » :

Niveau 1 : Fait préoccupant -> reste au niveau de l'établissement

Niveau 2 : Fait grave

Niveau 3 : Fait d'une extrême gravité

Pour les niveaux 2 et 3 : information DSDEN, vérification que la prise en charge est faite.

La FSU évoque que Monsieur l'adjoint au DASEN en charge du 1^{er} degré s'est engagé avant fin septembre 2022 sur la prise en charge. Prochaine lettre hebdo ?

La FSU ajoute qu'il y a également des faits graves sur 1^{er} degré.

La FNEC-FO-FP constate que lorsque l'enfant est plus jeune, il est plus dur à raisonner et que la réponse des directeurs et IEN n'est pas adaptée.

Monsieur le directeur académique adjoint ajoute qu'il y a une différence entre le 1^{er} et 2nd degrés, ce n'est pas la même responsabilité pénale.

La réponse est plus éducative lorsque l'enfant est plus jeune. Un courrier est signé par le directeur académique pour éloigner l'enfant de l'école, c'est une décision lourde. Il faut apporter une réponse à l'équipe.

La FNEC-FO-FP interroge sur la réponse éducative.

Monsieur le directeur académique adjoint indique qu'une réponse éducative est apportée pour un enfant de 3 à 6 ans.

La FNEC-FO-FP constate que l'institution n'amène pas de solutions.

Monsieur le directeur académique adjoint ajoute que cela doit se faire collectivement, qu'il faut également impliquer les familles.

La FSU souligne que pour des situations AESH, la réponse est parfois « c'est un enfant compliqué ».

Monsieur le directeur académique adjoint répond qu'il faut partager le questionnement avec le référent PIAL. C'est la même qualité de réponse qui doit être accordée. Il faut rappeler le soutien qui peut être accordé aux équipes.

La FSU évoque un document avec les coordonnées psy prévention. Cela peut être une partie de la réponse.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail répond qu'il existe un mini-guide à destination des directeurs, pour les assistants de prévention de circonscription : accès sur la mission des uns et des autres avec les noms des psychologues du travail. Document établi l'an dernier.

La FSU évoque des situations inégales. Prise en compte des personnels à ce moment-là.

13. Avis : information urgente du CHSCT en cas d'accident ou d'événement grave (Raymond Naves ? Quint Fonsegrives ?)

La FSU a eu échos, des suicides de deux personnels, un travaillant au lycée Raymond Naves et l'autre à l'école de Quint Fonsegrives.

Monsieur le directeur académique adjoint n'a pas d'éléments à donner sur ces situations.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail indique l'importance d'avoir ces données. Une enquête ministérielle est à renseigner sur les données relatives aux suicides. Elle souhaite avoir connaissance de tous les cas de suicide.

L'Unsa-Education indique avoir besoin de ce type d'informations et qu'à ce jour, ils n'ont pas ces informations.

La FNEC-FO-FP souhaite avoir des informations pour le lycée Raymond Naves. Le suicide ayant eu lieu durant l'été, est-ce lié à la carte scolaire ?

Monsieur le directeur académique adjoint répond ne pas avoir plus d'informations sur les éléments demandés. Quand on apprend le décès d'un agent, si ce n'est pas dans le cadre scolaire, la famille n'est pas tenue de communiquer les circonstances du décès.

La FSU souhaite avoir l'information.

La FSU revient sur la mesure de carte scolaire et indique que l'agent était contente de changer d'établissement. Elle avait de nombreux problèmes personnels. Ce qui est peut-être susceptible d'expliquer ce geste.

La FNEC-FO-FP ajoute que l'agent était en arrêt depuis longtemps et que l'on ne sait pas si ce changement était bénéfique ou pas.

LA FSU procède au vote de son **avis**.

« Le CHSCT-sD31 rappelle l'obligation qui est faite à l'employeur (représenté par le DASEN) d'informer le CHSCT des accidents graves concernant les agents de son périmètre. »

Article 53 du décret

**11 membres dont 7 titulaires
7 POUR**

14. Difficultés de communication des personnels avec certains services du Rectorat.

La FNEC-FO-FP rencontre des problèmes pour contacter la DPE5 et les gestionnaires pour le 1^{er} degré. Pour des demandes simples, il est difficile de joindre le service.

La FSU souhaite avoir un organigramme afin de contacter les services de la DPE et des AESH afin de savoir qui joindre.

La FNEC-FO-FP ajoute que les personnels de direction et les inspections n'arrivent pas à les contacter. Tous les ans cela se dégrade.

Monsieur le directeur académique adjoint souligne l'investissement des équipes à tous les niveaux.

Sur la rentrée, il y a un afflux massif de demandes et il est compliqué de trouver une solution. Il faut améliorer pour éviter les relances

Les agents doivent passer par le niveau hiérarchique sinon cela engorge le système. C'est collectivement qu'on va y arriver.

La FNEC-FO-FP constate que la problématique n'est pas que sur le début de l'année. Pour la voie hiérarchique : certains IEN demandent que les enseignants envoient aux directeurs sinon pas de réponse.

Monsieur le directeur académique adjoint confirme que c'est mieux que tout le monde soit informé, s'il y a un impact sur l'école. Ce sont de bonnes pratiques.

La FNEC-FO-FP dit que c'est mieux mais que ce n'est pas réglementaire. Certaines demandes engorgent les boîtes des directeurs.

Monsieur le directeur académique adjoint confirme qu'il faut trouver le bon équilibre pour bien informer tout en évitant la surcharge de messages.

La FSU souhaite un accusé réception, qui permet de savoir que le mail a bien été pris en compte.

La FSU souligne qu'aucune organisation syndicale ne doute de l'implication des agents. La souffrance est forte, perte d'information pour les contrats AESH. Les AESH n'ont aucune réponse quand ils interrogent l'administration.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que la priorité c'est de s'assurer de la paye des agents. Les contrats devaient être enregistrés rapidement.

La FSU indique qu'il est nécessaire pour les personnels travaillant dans les bureaux d'avoir un organigramme pour savoir à qui s'adresser. L'organigramme du SDEI est incompréhensible.

Monsieur le directeur académique adjoint ajoute que l'organigramme est plus un outil de service. Ce sont les mêmes personnes qui font l'organigramme et qui travaillent.

La FNEC-FO-FP souligne le manque de moyens administratifs au rectorat.

15. Stagiaires à temps plein sur deux écoles/établissements + problèmes des remplacements pour les journées de formation.

La FSU indique que des stagiaires à temps plein se retrouvent sur 2 ½ poste.

La FNEC-FO-FP constate qu'il y a des ajustements pour certains.

Monsieur le directeur académique adjoint souligne que l'on recherche des postes à temps plein.

La FNEC-FO-FP souhaite ne pas multiplier les postes de stagiaires. Les collègues sont moins autonomes.

Monsieur le directeur académique adjoint ajoute qu'il y a d'autres éléments à prendre en compte et qu'il y a des demandes similaires pour les lieux.

La FSU évoque une liste élaborée.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que l'on tient compte du public que l'on va accueillir, surpoids donné aux stagiaires toulousains.

La FSU indique qu'à la relecture, il y a 3 postes de stagiaires

Monsieur le directeur académique adjoint constate que la demande portée n'est pas celle des stagiaires.

La FSU ajoute qu'il faut éviter de multiplier les stagiaires sur les écoles des réseaux REP/REP+
Il y a 300 écoles sur Toulouse.

La FNEC-FO-FP constate que ce sont toujours les mêmes écoles qui ont des stagiaires.

Monsieur le directeur académique adjoint indique que la recherche de lieux de stage procède d'un équilibre complexe, sur la base de postes vacants.

IV. Examen des RSST

La FSU informe que depuis le 15 mai, il y a eu 215 signalements. 75 ont été visés. On peut mieux faire.

La FSU est frappée par la gravité des faits signalés qui doivent nous alerter y compris des personnels qui écrivent durant le mois de juillet.

Quel traitement faire de ces signalements ? Elle interroge Monsieur le directeur académique adjoint sur la manière dont a été traité ces situations en l'absence de Monsieur Massi ?

Monsieur le directeur académique adjoint répond que l'on traite en fonction de l'urgence et de l'acteur concerné.

La FSU remarque que d'habitude ce qui ressort le plus, c'est les RPS. Sur cette extraction, il y a 75 alertes RPS soit 31% ;

L'ambiance thermique représente 40% des signalements (épisode caniculaire), des établissements ressortent plusieurs fois.

Quelques situations qui nous ont alerté :

- Elèves à comportement hautement perturbateur (Billières / Lardenne / Borderouge / Simone veil, etc.)
- Collège André Abbal – Carbonne : personnel en situation de handicap : chef d'établissement ne respecte pas la RQTH et ne lui donne pas accès à une salle. (3474) : intéressant de la signaler à la référente handicap
- Collège - Cadours : au mois de mai : 21 notifications liées au bâtiment et RPS
- Collège Alain Savary – Fronton : climat scolaire
- Collège Jean Pierre Vernant (n°3176) : drogue casier élève / Alcool
- Collège les Violettes Aucamville : 3 notifications : le chef d'établissement hurle sur ses enseignants.
- Montastruc (n°3427) : enseignant fait part de son mal être au travail suite au harcèlement d'une famille convoquée par la police, fait part de son inquiétude.
- Ecole St Exupéry-Balma
- Collège Lamartine : « nous nous sentons en danger »
- Colomiers : problématique lié au compte snapchat
- Collège Jean Jaurès - Colomiers : 3 notifications sur le climat scolaire

Les alertes sur l'ambiance thermique sont inquiétantes. Les notifications sont mal catégorisées.

LA FSU indique que dans le département de l'Aveyron, il y a un premier contrôle de ces extractions.

Monsieur le directeur académique adjoint questionne sur le collègue qui peut le faire.

Madame la conseillère de prévention académique répond que cela est compliqué pour le 31.

Monsieur le directeur académique adjoint répond avoir conscience des évolutions nécessaires.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail informe de la présence de la cellule bâti et d'un guide bâti scolaire en direction des collectivités territoriales. Les choses vont progresser dans le même sens. Cette cellule bâti a été mise en place à la rentrée.

Monsieur le directeur académique adjoint ajoute que les collectivités sont conscientes des bâtiments et des rénovations.

La FSU évoque l'ambiance thermique et un état des lieux de l'existant dans les écoles : qu'est ce qui existe en matière d'aération ?

La FNEC-FO-FP indique que le bâti concerne d'autres personnes que l'Education nationale. Quelle est la réponse dans les registres ? Il a fallu pallier sur le moment avec par exemple l'achat de ventilateurs, salles plus exposées que d'autres. Cela soulage et permet aux enseignants de faire cours.

La FSU souligne que cela relève des collectivités territoriales, oui mais on parle des conditions de travail. C'est bien la responsabilité de l'employeur, le rectorat ne doit pas de défausser.

La FSU précise que ce qui relève de l'Education nationale c'est l'organisation du service des enseignants et des élèves ; qu'ils soient placés dans les meilleures conditions. Le fond du problème c'est le fond du bâti, action à développer : sur le développement durable

Monsieur le directeur académique adjoint entend et indique que l'on s'intéresse de près à la question, en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

L'UNSA-éducation souligne que l'employeur peut conseiller en matière de risques, on connaît les écoles quand il fait chaud et sur celles où il faut agir.

Madame la conseillère de prévention académique évoque la compensation liée au bâti qui n'est pas pensé aux risques de la chaleur et au réchauffement climatique. Certaines écoles travaillent dessus : auvent, film qui filtre les rayons.

Dans le cadre du développement durable, par exemple, cour oasis, végétalisation de la cour, etc.

La cellule bâti scolaire sur du long terme a vocation à aider la collectivité via l'appel au concours des architectes, développement durable en amont de plusieurs années de construction.

La FSU demande si dans le cadre des nouvelles constructions, l'Education nationale est sollicitée car au fur et à mesure les personnels se rendent compte des problèmes.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que les enseignants ne sont pas consultés car ils ne savaient pas qu'ils allaient travailler par exemple au collège St Simon.

Madame la conseillère de prévention académique indique l'ambition de la cellule ministérielle et la vocation à évoluer. L'Education nationale s'est désengagée du bâti (40 ans) et on ne va pas rattraper cette déshérence.

Monsieur le directeur académique adjoint ajoute que ce serait de faire insulte aux collectivités qui ont acquis une expertise certaine.

Madame la conseillère de prévention académique ajoute que l'on est resté peu ou prou dans les standards des besoins de 2021.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que dans le contexte du CHSCT, on est loin de ses compétences.

La FSU demande à quel moment du processus on consulte les personnels ?

Les ventilations doivent être vérifiées et on doit s'assurer qu'elles sont utilisables.

Levier interne à l'établissement qui peut se faire à l'éducation nationale.

La FNEC-FO-FP souligne que 47% des signalements concernent l'ambiance thermique, il convient de recenser ces établissements qui reviennent chaque année. Ils ont droit d'avoir une réponse.

16. EPPU Calas Dupont

La FSU demande comment cela s'est soldé. Travaux qui ont pris du retard.

Monsieur le directeur académique adjoint répond qu'à la pré-rentree, ce n'était pas encore stabilisé mais mis en ordre pour la rentrée.

La FSU ajoute que le personnel de l'école « a dû mettre la main à la pâte » (port meubles, etc) et il n'y a pas eu la possibilité de faire de réunion de pré-rentree.

L'équipe était en souffrance dès la rentrée. Il n'y a pas eu d'anticipation.

Monsieur le directeur académique adjoint constate le retard dans les travaux. On peut le déplorer mais que le mot souffrance lui semble exagéré.

La FSU insiste sur l'anticipation et faire en sorte que cela ne se reproduise pas.

Monsieur le directeur académique adjoint remercie les équipes de ces ajustements et partage ce constat, que cela n'est pas souhaitable.

LA FSU souligne l'aspect positif et que l'employeur a été en soutien.

17. École Lardenne

Monsieur le directeur académique adjoint donne les actions mises en place par Monsieur Montoya, IEN :

- mobilisation du maître E, pour accompagner le quotidien de l'équipe enseignante et l'AESH ;
- organisation de l'accompagnement humain de K. afin de mobiliser 2 AESH pour qu'elles se relaient dans cet accompagnement ;
- alerte de la psychologue de l'éducation nationale
- mobilisation de l'AESH référent pour accompagner les AESH ;
- saisine de l'équipe mobile d'aide à la scolarisation (professionnels du secteur médico-social) qui va procéder à un temps d'observation en classe afin de proposer des dispositifs d'aide ;
- organisation d'une réunion le jeudi 8 septembre avec l'équipe enseignante ;
- organisation d'une réunion vendredi 9 septembre au matin avec les membres du RASED (psychologue, maître E), de l'équipe mobile d'aide à la scolarisation (EMAS) et les conseillères pédagogiques de circonscription afin de partager nos analyses et de définir un plan d'action pour l'accompagnement de ces deux situations ;
- lien a également été fait avec la coordinatrice de la cellule d'appui à la scolarisation des élèves en situation complexe ;
- lien avec M. l'Adjoint au DASEN ;
- lien a également été fait avec les deux associations de représentants de parents d'élèves afin de les informer et apaiser les éventuelles inquiétudes.

Il y a eu un bon déploiement pour accompagner l'équipe.

La FSU ajoute qu'il faut alléger la charge de la direction, la formation est à la charge de la directrice, elle est sous l'eau.

Monsieur le directeur académique adjoint indique qu'il faut faire un courriel à son inspecteur pour lui en faire part.

La FSU souligne que la directrice a été en arrêt 3 jours et demande qu'est ce qui a été fait ?

La FNEC-FO-FP demande si c'est la psy de l'Education nationale ou la psy scolaire ?

Monsieur le directeur académique adjoint répond que le vecteur humain est essentiel et qu'il a toute confiance dans les inspecteurs et chefs d'établissement.

18. LP René Bonnet

La FSU indique que le signalement est fait depuis avril 2022, la collègue a obtenu la mutation.

Monsieur le directeur académique adjoint espère que l'apaisement reviendra avec l'éloignement.

V. Suivi des situations

19. Rapport sur les conditions de travail au lycée Saint-Exupéry

La FSU espérait avoir finalisé le rapport relatif au lycée St-Exupéry et souhaite qu'un **CHSCT extraordinaire soit organisé pour validation du rapport (en visioconférence pour une validation rapide, une fois le rapport reçu)**.

Deux personnels sont en accident du travail. Fait lié à leurs relations avec le chef d'établissement.

- Un agent qui s'occupe du campus a perdu sa fonction de chargé de campus (poste qui allait être supprimé, mais le poste existe toujours) : il n'y a pas de preuve de son incompétence. Le poste est vacant. Monsieur Julliac est disposé à le reprendre.
- Un agent d'accueil est en accident de travail reconnu : maltraitance caractérisée par le chef d'établissement, une plainte est en cours. L'agent n'est pas encore revenu en poste, il reviendra mi-octobre.

Attente très forte des personnels. Il y a une incompréhension de ce qui s'est passé avec des conséquences sur leur santé. Souhait que l'employeur puisse reconnaître ce qui s'est passé.

La FNEC-FO-FP souhaite à minima un accompagnement pour le retour des personnels

La FSU présente oralement ses conclusions concernant ces deux personnels.

20. Bilan de la canicule

La FSU questionne le directeur académique adjoint sur le bilan de la canicule.

Monsieur le directeur académique adjoint répond ne pas avoir de conclusions. Cette situation dépasse le département.

Madame la conseillère de prévention départementale suggère qu'il peut être fait publicité dans les écoles et dans les établissements sur ce qui se fait.

La FSU revient sur ce qui se fait, par exemple, îlot de fraîcheur. Elle évoque les relations avec collectivités territoriales afin que cela se passe le moins mal possible.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que les échanges sont de qualité avec les collectivités territoriales sur ce sujet.

21. Lycée Pierre Paul Riquet de Saint-Orens

La FSU demande comment se passe la rentrée au lycée Pierre Paul Riquet avec le nouveau chef d'établissement, Monsieur Améziane. Forte inquiétude pour la suite.

Monsieur le directeur académique adjoint rappelle que le CHSCT n'a pas compétence à suivre chaque personnel de direction.

22. Collège Germaine Tillion à Aussonne

La FSU évoque le climat scolaire et la médiation.

Monsieur le directeur académique adjoint indique que le principal a été arrêté et est revenu avec un nouvel adjoint à ses côtés.

23. Collège Mermoz à Blagnac

La FSU alerte sur le climat scolaire et sur le problème de gestion.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que la situation est très suivie mais complexe, un agent en arrêt de travail

La FNEC-FO-FP ajoute qu'un agent a obtenu une mutation, avis très favorable de la cheffe d'établissement. Beaucoup de conflits

24. Collège Simone Veil à Saint-Jory

Monsieur le directeur académique adjoint informe ne pas avoir d'éléments d'alerte et rester en vigilance. Pas de nouveaux signaux d'alerte.

25. EMPU Flourens

La FNEC-FO-FP indique que cela se passe mieux, la relation est fluide entre la nouvelle maîtresse et le père de l'élève.

Elle soulève un autre problème, soucis avec le bruit des camions, la cour de récréation jouxte la route.

VI. Questions diverses

26. Alerte : proximité d'écoles du Mirail avec l'incinérateur de Toulouse Est

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail souligne que le problème est bien plus que large que l'Education nationale. Que peut demander l'Education nationale ?

Monsieur Massi ajoute qu'à la mairie, il y a un service santé environnement. Elle peut être sollicitée pour savoir quelles mesures ont été prises.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail propose également de faire appel à la DREAL et l'ARS.

La FSU indique qu'avant dans les écoles, il y avait des consignes mais qu'elles ont disparu.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail ajoute qu'une loi datant 2015 précise les modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

La FSU souhaite un groupe de travail relatif aux violences sexiste et sexuelles.

Monsieur le directeur académique adjoint en prend note.

Monsieur le directeur académique adjoint remercie les personnes présentes. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h32.

Le président de la séance	La secrétaire de la séance	Le secrétaire du CHSCT-SD
Aymeric MEISS	Maëva PELHATE	Loïc SAINT-MARTIN